

APPEL DE COTISATION ACTIFS

ANNEE 2017

SECTION DE :

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

GRADE : ECHELON : INDICE :

AFFECTATION

COURRIER A ADRESSER A MON (cocher la case utile)

DOMICILE



.....adresse e-mail :

ADRESSE ADMINISTRATIVE :



.....adresse e-mail :

BAREME DES COTISATIONS DES AGENTS EN ACTIVITE

PALIERS	INDICES MAJORES	TAUX ANNUEL DES COTISATIONS		
		(1) En Euros	+ TIMBRES UD (2)	TOTAL A REGLER AU TRESORIER
A1	735 et plus	168.00		
A2	640 à 734	156.00		
B	556 à 639	140.00		
C	462 à 555	127.00		
D	380 à 461	105.00		
E	338 à 379	87.00		
F	306 à 337	73.00		
G	283 à 305	60.00		
H	≤ 282	50.00		
I(3)	TOUS INDICES	gratuit		

(1) Cette cotisation sert de base de calcul au financement de la section régionale

Les agents placés en service à temps partiel versent une cotisation calculée au prorata du temps de travail.

Un abattement de 50% sur le montant de la cotisation pour les agents en CLM ; CLD. Tarifs spécial pour les élèves externes et les primo-affectés en douanes (**voir bulletin adhésion nouvel adhérent**).

Les agents détachés demeurent gérés par le Bureau National jusqu'à leur intégration dans leur nouvelle administration.

(2) Conformément à nos statuts, les timbres UD sont obligatoires ; ils donnent droit à la délivrance de la carte confédérale. Celle-ci assure la couverture de ton activité syndicale et te permet d'accéder au service de l'AFOC. La cotisation UD, qui permet le financement des structures départementales et confédérales, est à inclure dans le montant total de la cotisation. Comme les taux des cotisations de chaque Union Départementale sont différents , il appartient au trésorier de section de commander les timbres UD correspondant à l'implantation territoriale des adhérents.

(3) Le palier I correspond à une dispense de paiement pour tous les agents se trouvant dans l'une des positions statutaires suivantes : SLD, Congés Parental, CST, disponibilité.

REGLEMENT DE LA COTISATION 2017

PALIER :	INDICE MAJORE :	TAUX ANNUEL :
DONS		MONTANT :
CONTRIBUTION VOLONTAIRE POUR ACTIONS DIVERSES		MONTANT :
REVERSEMENT JOURNEE(S) DE GREVE		MONTANT :
MONTANT TOTAL DU VERSEMENT :		

MODE DE REGLEMENT : Par chèque bancaire, chèque postal établi à l'ordre de la

NOM, ADRESSE et N° du CCP du Trésorier Régional :

JE PREFERE REGLER MA COTISATION :

En une seule fois (chèque ci-joint) En deux fois (chèque 1ère fraction ci-joint).

En cinq fois (Prélevement joindre RIB) En dix fois (Prélevement joindre RIB)

Fait à Le

SIGNATURE

RECEVEZ VOUS	L'ESSOR	OUI	NON
	FO MAGAZINE	OUI	NON
	LA NOUVELLE TRIBUNE	OUI	NON
	LES CIRCULAIRES	OUI	NON

DEDUCTION FISCALE	<p>Crédit d'impôt égal à 66 % du montant de la cotisation versée au syndicat dans la limite de 1 % du revenu imposable.</p> <p>Un reçu fiscal à produire aux impôts est fourni par le syndicat.</p>
--------------------------	---